

# FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS



Siège social : F.F.M.N.S. 23 rue de la Sourdière 75001 PARIS  
Association Loi de 1901 Reconnue d'Utilité Publique (Décret du 14 /12/19  
ancienne Association des Professeurs de Natation Française fondée en 19  
agrée par le Ministère des Armées (décision 15124 MA-CM-K),  
membre du Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.  
identifiant siret : 802 650 549 00016

Préfecture de Paris : AR 1150 – N° RNA W751227288

Toute correspondance est à adresser au siège administratif :

F.F.M.N.S. chez Monsieur CASTÉROT Richard

5 Rue Jean Jaurès Domaine des Hauts de Claye

77410 CLAYE-SOUILLY

ffmnsfrance@gmail.com



## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017 du 17/03/2018 à CLICHY-LA-GARENNE (92)

### 1 - AG 2017 OUVERTURE :

Prise de parole et allocution de bienvenue du Président Jack-Erick BOISSY qui présente l'ordre du jour statutaire de l'A.G. 2017 et remet à tous les membres présents à l'assemblée générale les documents suivants :

Le tableau d'émargements des groupements sportifs adhérents pour l'année 2017 ainsi que les formulaires de pouvoir retournés, le compte de résultat 2017, le bilan au 31/12/2017, le budget prévisionnel 2018.

### 2 - AG 2017 REPRESENTATIVITE :

Après étude du tableau d'émargements, la représentativité à l'assemblée générale est annoncée par le Président : 17 des 26 groupements sportifs adhérents sont présents ou/et représentés.

### 3 - AG 2017 RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITES :

Le Président remercie tous les Présidents d'associations qui n'ont pas pu être présents et qui ont adressé leurs pouvoirs ainsi que toutes les personnes en charge de ces pouvoirs et enfin plus globalement toutes les personnes présentes et représentées.

Le Président présente à l'assistance son rapport moral et d'activité de l'année 2017, en effectuant un bilan complet du fonctionnement de la Fédération durant cette année.

Satisfactions et difficultés sont débattues en détail, avec notamment un point précis sur :

#### ⇒ Siège social de la FFMNS :

Le siège social de la Fédération est situé statutairement au 23 Rue de la Sourdière à Paris (75).

L'utilisation des locaux de cet immeuble est toujours confiée au Centre d'Etudes et d'Action Sociale et Culturelle (CEASC) et cette année cette année 2017 nous avons acquitté comme par le passé auprès du CEASC une redevance forfaitaire de cotisation et de frais de location.

Une convention « boîte aux lettres » comprenant une redevance mensuelle à payer a été signée.

#### ⇒ Journées Nationales de Prévention de la Noyade et le Championnat National Professionnel de Natation-Sauvetage FFMNS/SNPMNS :

La FFMNS, partenaire du SNPMNS et partie prenante dans la tenue de ces manifestations, s'est impliquée activement à la fois dans la tenue de cette édition 2017 (9èmes journées) qui a eu lieu dans toutes les piscines du territoire national du 15 au 20 mai 2017.

Le Championnat national des professionnels s'est lui déroulé le samedi 20 mai 2017 au stade nautique de MONTREUIL (93).

Ce Championnat National professionnel s'est déroulé sous la forme d'une rencontre compétitive composée d'épreuves par catégories d'âges, sur une distance de 50 mètres en Natation-Sauvetage selon les règlements FFMNS.

#### ⇒ Partenariat conventionnel FFMNS et Brevet fédéral 1<sup>er</sup> degré de gymnastique aquatique :

Le vice-président fédéral Roland MEUNIER, Président de la Commission Nationale de Formation de Cadres et de Sécurité Aquatique, informe du déroulement du stage de gymnastique aquatique, organisé par le Club Francilien Natation, Sauvetage, Secourisme, Loisir, Formation, et qui s'est déroulé en avril (3 stagiaires) et octobre 2017 (2 stagiaires) au stade nautique de MONTREUIL (93).

Ces stages ont permis à 5 stagiaires/candidats d'être admis et d'obtenir, après avis d'Alain JAMET qui intervenait sur place en qualité d'intervenant principal, le diplôme fédéral.

A ce sujet, Jack-Erick BOISSY rappelle que l'organisation de stages de formation, conduisant à la délivrance du brevet fédéral 1<sup>er</sup> degré de gymnastique aquatique, fait l'objet d'une convention de partenariat, en date du 28/02/2009, entre la FFMNS et le Club Francilien Natation, Sauvetage, Secourisme, Loisir, Formation et que depuis 2010 elle est reconduite tacitement et ce chaque année.

### **224 brevets FFMNS ont été délivrés depuis la création de ce brevet fédéral en mars 2001.**

#### ⇒ Projet de Brevet fédéral 1<sup>er</sup> degré des Activités Aquatiques :

A la demande de l'association « AQUA BREIZH CLUB MNS », affiliée à la FFMNS, la Fédération a accepté le principe d'un projet de réalisation d'un Brevet FFMNS 1<sup>er</sup> degré pour cette activité de marche aquatique afin de répondre aux besoins exprimés à ce sujet par plusieurs associations affiliées FFMNS évoluant en bordure de littoral.

A ce sujet, Alain JAMET, nous avait exprimé sa conviction reposante, selon lui, sur le fait que la marche aquatique serait une variante de la discipline Aqua forme, pour laquelle il avait créé un livre sous copyright.

Il avait donc été mandaté en 2015 par le Président pour se rapprocher des dirigeants de l'association afin de proposer aux instances nationales FFMNS une maquette de ce Brevet FFMNS 1<sup>er</sup> degré d'Aqua forme (incluant la notion de marche aquatique).

Lors de l'AG 2015, les membres de l'assemblée avaient également voté une proposition d'Alain JAMET pour que celui-ci se charge de la création du contenu d'un manuel de formation en Aqua forme qui, après avoir été soumis à l'approbation des instances nationales pour une validation avant tirage en imprimerie, aurait permis la formation de stagiaires et la délivrance de ce nouveau Brevet FFMNS 1<sup>er</sup> Degré d'Aquaform.

#### **Lors de l'AG 2016 constatant que ce dossier, qui traîne depuis 3 ans, n'avait toujours pas évolué, il a été décidé par les membres de l'AG :**

1°) Que les travaux de Hugues LEBLANC sur l'activité Marche Aquatique fasse l'objet d'une présentation au Comité Directeur, par lui-même, d'un manuel de formation permettant au terme de stage qualificatif d'obtenir le Brevet FFMNS 1<sup>er</sup> degré des Activités Aquatiques en option Marche Aquatique.

Une fois validé par les membres du CD, ce manuel de formation sera également présenté pour accord aux membres de l'AG 2017.

2°) Qu'il soit réalisé une maquette et un tirage d'un Brevet FFMNS 1<sup>er</sup> degré des Activités Aquatique avec 3 types d'options :

- Option Aquaforme
- Option Gymnastique Aquatique
- Option Marche Aquatique

Ainsi ce Brevet FFMNS 1<sup>er</sup> Degré des Activités Aquatique avec ses 3 options remplacera tout naturellement le Brevet FFMNS 1<sup>er</sup> Degré en gymnastique aquatique existant actuellement.

La présentation de ce Brevet sera également faite au membre du CD et à l'AG 2017 du 17/03/2018.

3°) Qu'une convention de partenariat soit signée entre le club AQUA BREIZH CLUB MNS et la FFMNS pour la mise en place de stage de formation à la marche aquatique permettant la délivrance du Brevet FFMNS 1<sup>er</sup> degré des Activités Aquatiques Option : Marche Aquatique.

#### ⇒ Agrément fédéral FFMNS délivré aux structures de formation à l'examen du B.N.S.S.A. :

Conformément au cahier fédéral des charges, permettant de délivrer un agrément aux structures désireuses de mettre en place des stages de formation à l'examen du BNSSA (Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique), l'agrément FFMNS a été délivré pour 2017/2018 à :

↳ L'association « CLUB DES NAGEURS SAUVETEURS D'AVIGNON » (Département du Vaucluse)

↳ L'association « A L'EAU MNS » (Département du Rhône).

↳ L'association « AQUATIQUE NORMANDE » (Département du Calvados).

#### ⇒ Aspect professionnel et représentation fédérale :

Depuis mars 2011 une convention de partenariat unis la FFMNS et le SNPMNS.

En effet, fort de la complémentarité naturelle constatée à maintes reprises entre la FFMNS et le SNPMNS et qui se décline tout au long de l'année par des actions et des démarches en commun que nous conduisons, il avait été décidé dès 2011 par les 2 parties de la rédaction et de la signature d'un protocole d'accord écrit.

Le but de ce document était d'officialiser ce qui se pratiquait sur le terrain depuis de nombreuses années, à savoir un partenariat mutuelle et bénéfique aux 2 parties qui œuvrent constamment pour et dans l'intérêt général du domaine aquatique et plus particulièrement pour tout ce qui touche à l'enseignement de la natation et toutes activités aquatiques, au sauvetage et au secourisme, à la prévention des noyades et enfin aux conditions de bon fonctionnement des associations affiliées et de la profession des Maîtres-Nageurs Sauveteurs dans l'accomplissement quotidien de leur mission.

Du fait de l'évolution et des nouvelles missions d'intérêt général pratiquées en commun par les 2 parties, le besoin d'actualiser cette convention de partenariat s'est fait sentir en cette fin d'année 2017.

C'est pourquoi un avenant a été fait en conséquence le 20 décembre 2017 afin de permettre un partenariat au bénéfice des adhérents individuels de la FFMNS qui, lors de la prise de leur adhésion fédérale, souscrivent à présent systématiquement et automatiquement à l'assurance professionnelle Responsabilité Civile du SNPMNS. En effet chaque adhérent individuel FFMNS, réglant sa cotisation annuelle à la FFMNS (60€ en vigueur pour la saison 2018/2019), est donc systématiquement couvert par l'assurance professionnelle Responsabilité Civile du SNPMNS du fait que la FFMNS, après encaissement de cette cotisation, reverse à cet effet au SNPMNS une quote-part de ladite cotisation fédérale (montant de la quote-part : 40€ en vigueur pour la saison 2018/2019).

⇒ Projet FFMNS de demande d'agrément national auprès de la Direction Générale de la Sécurité Civile au Ministère de l'Intérieur concernant l'enseignement et la formation du secourisme.

Suites aux réunions nationales FFMNS/SNPMNS, sous l'égide de la Commission Nationale FFMNS de formation des Cadres et de Sécurité Aquatique,

Suite à la présentation à tous les Présidents d'associations affiliées FFMNS et aux formateurs nationaux en secourisme, d'une part l'avancement des travaux sur le contenu des manuels et Référentiel Interne de Formation FFMNS en secourisme et d'autre part de compléter ces documents par le rendu de commissions de travail sur place. La fédération a sollicité tous les centres de formations à rendre le dossier complet demandé pour la demande d'agrément au secourisme.

Une rencontre avec le Capitaine LECLERCQ a eu lieu au ministère de l'intérieur le mercredi 28 juin 2017, 5 membres de la délégation FFMNS étaient présents.

Le but de rendez-vous rappelé le projet fédéral pour l'obtention de l'agrément secourisme ainsi que l'historique de notre fédération, son évolution, son développement, ses missions d'utilité publique et d'intérêt générale au service du plus grand nombre et enfin la finalité de notre projet de formation en secourisme qui consiste à répondre, entre autres, à une très forte demande des professionnels qui s'expriment depuis plusieurs années, pour développer la formation du secourisme sur le territoire national par le biais de notre fédération.

Le Capitaine LECLERCQ nous a précisé qu'aucun frein ni aucune pression n'étaient à sa connaissance pour retarder l'avancement du dossier et nous a rappelé l'arrêté du 08 juillet 1992

- L'équipe pédagogique
- Loi 1901
- Affiliations des centres de formations.

Sur les 26 groupements sportifs affiliés à la FFMNS en 2017, devant la lenteur de l'obtention de l'agrément secourisme, 18 centres de formations potentiels sont en janvier 2018 affiliés à la FFMNS pour le dossier d'agrément, le Capitaine LECLERCQ a demandé à la fédération de compléter quelques éléments manquants.

Il sera nécessaire d'atteindre les 20 centres de formations obligatoires d'ici l'obtention de l'agrément secourisme.

Un contrôle sérieux sur les nouvelles affiliations nous est demandé, de même la mise à jour de l'équipe pédagogique nationale et des centres affiliés.

Il est autorisé qu'un formateur d'un département puisse participer à une formation d'autre département à la seule condition qu'il soit inscrit en complément dans l'équipe pédagogique sur la liste d'aptitude.

Le Capitaine LECLERCQ a pris contact avec la DLPAJ et le ministère des sports pour les sensibiliser sur notre dossier et obtenir le délai de validation des modifications des statuts et règlements intérieurs.

La rencontre a permis de décloisonner certains points qui nous permettent d'espérer l'accessibilité éventuelle de l'agrément des formations de secourisme, un retour nous sera communiqué.

⇒ Projet de modification de ses statuts et de son règlement intérieur :

Actuellement les statuts et règlement intérieur en cours de validité, qui ont été publiés en 2001 au Journal Officiel de la République Française après avoir été déposés et approuvés par le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Conseil d'Etat, ne permettent pas, en l'état, de solliciter cette habilitation pour l'enseignement et la formation au secourisme auprès de la Direction Générale de la Sécurité Civile au Ministère de l'Intérieur.

C'est donc sur la base d'un ancien projet de modification de ces statuts fédéraux et règlement intérieur, qui avait été réalisé de 2004 à 2006 en vue d'obtenir la délivrance de l'agrément national du Ministère de la Jeunesse et des Sports, qu'une commission fédérale s'est réunie, a planché et a élaboré, en concertation et en suivant les recommandations d'un représentant de la Direction Générale de la Sécurité Civile au Ministère de l'Intérieur, un nouveau projet de modification.

Depuis MARS 2017, date de dépôt au Ministère de l'Intérieur de ce projet de modification des statuts et règlement intérieur, celui-ci a fait l'objet de 4 demandes de rectifications, entraînant un nouveau dépôt de dossier et courriers accompagnateurs et explicatifs de la FFMNS (les 04 octobre, 17 novembre, 29 novembre et 28 décembre 2017).

Toutes ces demandes répétitives, depuis 10 mois, se situent uniquement sur le projet de modifications de nos statuts qui ne comporte que : 7 PAGES !!!!

Nous constatons que la personne chargée de ce contrôle de nos documents nous relance donc systématiquement sur des points complémentaires voire « d'ultimes corrections » selon ses termes, et qu'à ce jour nous sommes toujours en attente de cette validation du Ministère de l'Intérieur pour transmission au Conseil d'Etat pour avis et publication au J.O de la République Française.

⇒ Tarifification fédérale de licence et stages de CAEPMNS :

Certaines délégations départementales du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports ont sollicité par conventionnement des associations affiliées à la FFMNS pour mettre en place les stages de formation permettant la délivrance du Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître-Nageur- Sauveteur (C.A.E.P.M.N.S.).

Ces stages ne se déroulant que sur de brèves périodes de journées de formation, la FFMNS, depuis 3 ans, a mis en place à cet effet une licence assurance occasionnelle, à durée limitée de 3 mois consécutifs, qui est délivrée uniquement pour les stagiaires et ce au tarif de 10,00 € la licence assurance.

Il est rappelé impérativement que cette licence ne concerne que les stagiaires en formation de ces CAEPMNS ainsi que de tous autres stages de formation déclarés à la FFMNS et n'excédant pas une durée de 3 mois consécutifs.

En conséquence, ni les dirigeants de l'association, ni l'encadrement et les formateurs de ces stages ne sont concernés par cette licence occasionnelle, s'agissant de ces personnes c'est le tarif de la licence annuelle qui s'applique.

⇒ CNOSF :

Lors de l'élection du nouveau président du CNOSF qui s'est déroulée le jeudi 11 mai 2017, la FFMNS était représentée par son Président et vice-Président ; Denis MASSEGLIA a été reconduit dans ses fonctions de président du CNOSF.

⇒ Site internet et intranet fédéral :

La mise en place d'un site internet et intranet pour la fédération est entamée.

Jusqu'à la réunion du comité Directeur du 01 décembre 2017, le webmaster qui avait mis en place le site et qui en assurait le fonctionnement n'a pas été en capacité d'être suffisamment réactif et a eu des difficultés pour répondre au cahier des charges pour un fonctionnement efficient.

Aussi de nouveaux prestataires ont été sollicités pour répondre au plus près de nos contraintes actuelles et à venir.

Un des prestataires « Tristan » qui est un contact de Normandie semble pouvoir répondre plus efficacement à nos exigences.

Il a par ailleurs déjà monté le même type de site pour une grande entreprise, et semble être en capacité de pouvoir développer un outil qui correspondrait davantage à nos besoins.

Il ressort 2 propositions tarifaires avec des délais de mise en place différents :

- La 1<sup>o</sup> solution permettrait un développement sous 3 à 4 mois mais à un coût approximatif de 15.000,00€.

Il s'agirait pour le prestataire d'assurer le fonctionnement intégral du site afin de l'adapter à nos besoins spécifiques. Pour tenir ces délais il devra néanmoins sous-traiter une partie de la programmation pour la création du logiciel.

- La 2<sup>o</sup> solution permettrait un développement sous 6 à 8 mois.

Il s'agirait pour le prestataire d'assurer le fonctionnement intégral du site afin de l'adapter à nos besoins spécifiques. Dans ce cas, il assurerait l'intégralité du développement et de la programmation du logiciel.

Le coût se porterait à environ 6 000€.

Dans tous les cas, le programme dédié facilitera la gestion administrative et particulièrement pour la déclaration des formations qui seront assurées par les différents Centres de Formation.

Des sécurités « gardes fous », seront mises en place afin de pouvoir déclarer des ouvertures de formation exclusivement lorsque les moyens humains, pédagogiques et logistiques seront garantis.

Les vérifications administratives de faisabilité seront donc assurées et contrôlées par le logiciel.

A titre d'exemple, des filtres seront automatisés afin que chaque Centre de Formation ne puisse qu'ouvrir des formations correspondant à ses propres capacités (vérification des formations possibles par centre de formation, en fonction des moyens logistiques et du parc à matériel nécessaire à l'organisation de la formation propre à chaque centre en comptant la possibilité de mutualisation des moyens dans un premier temps, en fonction des qualifications des formateurs et de la validité de leur diplôme ou Formation Continue, ...).

Le développement d'un tel programme a pour but de minimiser les risques d'erreurs de saisie, mais aussi de pouvoir donner un certain accès au Ministère de l'Intérieur à une partie de notre base de données pour qu'il assure aisément et rapidement ses missions régaliennes de contrôle.

Idem pour la Sécurité Civile qui souhaitera vérifier les conditions de réalisation de nos formations.

Enfin le dernier avantage lié au développement du site et de l'application permettra un archivage de nos données.

En attendant la mise en place de ce nouvel outil, la transition pourra être éventuellement assurée par notre DTN.

⇒ Déclaration auprès de la DIRECCTE de la FFMNS au titre d'organisme de formation :

La FFMNS mandate Dominique COSTES pour la prise en charge de l'organisation prochaine d'un stage FFMNS concernant la formation de formateurs en BNSSA.

Consécutivement, la FFMNS adressera à la DIRECCTE un dossier de demande d'attribution de numéro d'agrément au titre d'organisme de formation.

*Le rapport moral étant terminé et le Président ayant répondu à toutes les questions de l'assistance, il est formulé par le Président la proposition aux membres présents de procéder à la lecture du rapport financier, qui complète ce rapport moral, et enfin de soumettre ces deux rapports au vote des membres de l'assemblée en finalité de ce rapport financier.*

*Tous les membres présents acceptent à l'unanimité cette proposition de déroulement et de vote.*

#### **4 - AG 2017 RAPPORT FINANCIER :**

Le rapport financier, qui comprend le compte de résultat 2017, le bilan financier au 31/12/2017, et le budget prévisionnel 2018 avec les propositions de tarifs de l'affiliation et des licences assurances applicables dès le 01/09/2018, est remis aux membres de l'AG pour étude et commentaires.

1ère partie : Compte de résultat pour l'année 2017 et Bilan financier au 31 décembre 2017

Commentaires :

Les produits de l'exercice 2017 se sont élevés à : + 18.800,00 €

Les dépenses de l'exercice 2017 se sont élevées à : - 17.095,77 €

Le résultat bénéficiaire de l'exercice 2017 est de : + 1.704,23 €

La disponibilité, comprenant le report au 31/12/2016 additionné au résultat bénéficiaire 2017, est de : + 6.607,55 € en banque au 31/12/2017.

En résumé, le tableau Compte de résultat 2017 et le Bilan au 31/12/2017 sont étudiés par l'assemblée.

2ème partie : Tarifications fédérales applicables pour la saison 2018/2019 et ce dès le 01/09/2018.

Proposition de maintien des tarifications fédérales par rapport à l'année précédente et donc sans augmentation, soit :

\* AFFILIATION ANNUELLE DES GROUPEMENTS SPORTIFS : 140,00 €

\* LICENCE ASSURANCE ANNUELLE : 20,00 €

\* LICENCE ASSURANCE OCCASIONNELLE (DUREE MAXIMALE DE 3 MOIS CONSECUTIFS) : 10,00 €

\* COTISATION ANNUELLE POUR UNE ADHESION INDIVIDUELLE AVEC ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE : 60,00 €

3ème PARTIE : Budget prévisionnel 2018

Le budget prévisionnel 2018 est étudié par l'assemblée.

A l'issue de l'examen de tous ces documents et des réponses apportées aux questions posées, il est proposé par le Président de procéder au vote du rapport moral et au vote du rapport financier qui comprend le compte de résultat 2017, le bilan financier au 31/12/2017, les tarifications fédérales proposées et applicables pour la saison 2018/2019, ainsi que le budget prévisionnel 2018 :

**VOTE : Le rapport moral et le rapport financier 2017 sont adoptés à l'unanimité**

Le Président remercie vivement le trésorier fédéral pour sa bonne gestion des comptes.

#### **5 - AG 2017 ELECTION D'UN MEMBRE AU COMITE DIRECTEUR POUR LA DUREE DU MANDAT RESTANT (3 ANS) :**

⇒ Suite à la démission du secrétaire de la fédération et de son appartenance au conseil d'administration, un poste au Comité Directeur est à pourvoir.

Le Comité Directeur qui se compose de 15 membres, est donc actuellement constitué de 14 membres.

**Le Président fait état d'un candidat qui a été adressé sa candidature à la FFMNS : Monsieur BAHRI Mehdi**

**VOTE : La candidature de Monsieur BAHRI Mehdi est adoptée à l'unanimité pour la durée du mandat restant (3 ans).**

Composition du nouveau comité Directeur :

**Madame AGUIREBENGOA-DAROCHA Carole**  
**Monsieur ALVAREZ Manuel**  
**Monsieur BAHRI Mehdi**  
**Monsieur BOISSY Jack-Erick**  
**Monsieur CASTÉROT Richard**  
**Monsieur COSTES Dominique**  
**Madame DIOCHOT Marie-Laure**  
**Madame GALLY Marie-Line**  
**Monsieur JAMET Alain**  
**Monsieur LAMOTTE Axel**  
**Monsieur LEBLANC Hugues**  
**Monsieur MEUNIER Roland**  
**Madame NAHOUM Sandie**  
**Madame STORNE Marylise**  
**Monsieur ZOUARI Sahbi**

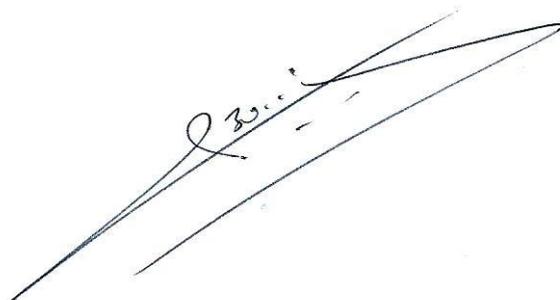
**6 – AG 2017 CLÔTURE :**

L'ordre du jour de l'Assemblée générale 2017 étant épuisé, sa clôture est prononcée.

**PARIS, LE 20 MARS 2018**

**PROCES VERBAL CERTIFIE CONFORME (SEPT PAGES)**

**Le PRESIDENT FEDERAL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Boissy', is written over a horizontal line. The signature is slanted upwards to the right.

**Jack-Erick BOISSY**

DEPARTEMENTS		NOMS DES GROUPEMENTS SPORTIFS		CODES FEDERATION		LICENCES ANCIENNES	LICENCES OCCASIONNELLES	PRESIDENTS		REPRESENTATIVITE		SIGNATURE	
						LICENCES ANCIENNES	LICENCES OCCASIONNELLES			Nombre de voix		Président ou Pouvoir	
01	A L'EAU MNS 01	10 001 100		23	0	MOREAU Jean-Paul				23	RANCHON Xavier		
14	ASSOCIATION AQUATIQUE NORMANDE	09 014 100		5	22	POIGNANT Jérôme				16	DIAZ DA SILVA Fernando		
17	ASSO SAUVETAGE	10 017 100		7	0	BOUYAT Jean-Michel				7			
29	ARVA SAUVETAGE CÔTIER	03 029 101		33	0	DIAS DA SILVA Fernando				33			
33	SEAGUARD PRESQU'ILE MEDOC	10 033 101		6	0	DUFORT Cécile				6	RANCHON Xavier		
35	AQUA BREIZH CLUB MNS	03 035 100		12	48	LEBLANC Hugues				36			
35	BREIZH SAUVETAGE	03 035 101		100	0	COSTES Aude				100			
40	PAIS DES SAUVETEURS	10 040 100		3	0	BARKER William				3			
42	AMNIZSL	01 042 100		12	0	GUERLAIN Hélène				12			
44	AQUA BREIZH CLUB 44	12 044 100		18	0	VESQUE Franck				18			
44	NANTES OMNISPORT SUBAQUATIQUE SECOURISME	12 044 101		4	0	LAMAIZIERE Yves				4			
60	ASSOCIATION FORME	07 060 100		8	0	SOISSONS Monique				8			
60	ENTENTE AQUATIQUE NOGENT VILLERS	07 060 101		11	0	ANDRE Didier				11	POIRIER Nathan		
66	ASSOCIATION DEPARTEMENTALE 66 DE PROMOTION ET DE FORMATION DES ACTIVITES AQUATIQUES (ADPFAA66)	11 066 100		5	0	VALS Alain				5			
69	A L'EAU MNS	01 069 100		74	54	CROLLARD Michel				101			
69	AMICALE DES ANCIENS DE LA NATATION DE VILLEFRANCHE SSAONE	01 069 101		7	0	GUERIN Noël				7			
69	LYON AQUATIQUE METROPOLE MNS	01 069 102		5	0	PIERRE Sullivan				5			
72	ASFAAN	12 072 100		6	0	MOLLE Jean-Michel				6			
75	FITNO	08 075 100		20	0	PIGET Joëlle				20			
78	CLUB FRANCIEN NATATION SAUVETAGE SECOURISME	08 078 100		16	0	PUECHMAILLE Thierry				16			
84	CLUB DES NAGEURS SAUVETEURS D'AVIGNON	13 084 100		61	0	BOISSY Jack-Erick				61			
93	CLUB VILLEPINTOIS NATATION SAUVETAGE SECOURISME LOISIR FORMATION	08 093 100		3	0	ALVAREZ Manuel				3			
93	LES CASTORS DE MONTREUIL	08 093 101		143	0	HAMMOUCHE Moutaud				143			
95	CLUB des MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS du VAL d'OISE	08 095 100		4	0	DE SOUSA ROSA-CORISCO Ana				4			
971	ASSOCIATION DE SECOURISME FRANÇAIS 971	14 971 100		18	29	GIORDANO Adeline				33			
972	ASSOCIATION DES MAÎTRES-NAGEURS SAUVETEURS DE LA MARTINIQUE	15 972 100		6	10	GALLY Marie-Louise				11			
				<b>TOTAUX</b>	<b>610</b>	<b>163</b>	<b>692</b>						